

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président (en visioconférence) ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Excusé :

Fabien RAFFOUX, Directeur des systèmes d'information.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2022	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Résultats	4
3.	Événements	4
4.	UCI	5
5.	CNOSF/COJO.....	6
6.	Activité fédérale	6
7.	Commission Nationale de discipline	7
8.	Point RH.....	8
IV.	INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	9
1.	Président de la LNC.....	9
2.	Médecin coordonnateur	10
3.	Directeur technique national	14
V.	POINT SUR LA MISE EN APPLICATION DE LA RÉFORME DES LICENCES ET DE L'ACTIVITÉ	17
VI.	CONGRÈS FÉDÉRAL	18
VII.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	19
VIII.	COMMISSIONS.....	19
1.	E-Cycling	19
2.	Route	20
3.	BMX	26
4.	Jeunesse	26
5.	VTT.....	27
6.	Gravel	28
IX.	FINANCES.....	29
X.	POINT PARIS 2024.....	31
XI.	ÉPREUVES OFFICIELLES	32
XII.	QUESTIONS DIVERSES.....	32

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

En préambule, il adresse toutes ses félicitations à Timothy COLLE, collaborateur de Fabien RAFFOUX à la DSI, pour la naissance de sa fille.

L'ensemble du Bureau Exécutif transmet tous ses vœux de rétablissement à Fabien RAFFOUX, excusé pour des raisons de santé.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 8 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUÉY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 109 668 au 30 septembre 2022, soit une augmentation de 7,45 % (7 604 licenciés) par rapport au 30 septembre 2021.

Tous les comités métropolitains sont en hausse, et quatre d'entre eux affichent une progression remarquable supérieure à 10 % (le Grand Est ; la Nouvelle Aquitaine ; l'Occitanie et les Pays de la Loire).

Quant aux comités ultramarins, le nombre de licenciés est en baisse à Mayotte (-31,15 %) ; en Nouvelle-Calédonie (-8,10 %) et à Tahiti (-26,57 %) dont l'activité BMX connaît quelques difficultés.

Les effectifs féminins s'élèvent à 12 802 (+1 178 femmes) et représentent 11,01 % des licenciés. Le développement de ces effectifs se révèle particulièrement harmonieux puisqu'il se répartit comme suit :

- Cyclisme traditionnel : 445 licenciées ;
- VTT : 313 licenciées ;
- BMX : 375 licenciées.

Toutes les activités sont en hausse :

- le cyclisme dit traditionnel représente au total 56 482 licenciés (+7,63 %) ;
- le VTT totalise 27 772 licenciés (+7,21 %) ;
- le BMX représente 25 102 licenciés (+7,04 %).

La tendance de croissance concerne également les blocs de licences :

- Compétition : +10,55 % ;
- Apprentissage et Bien-être : +6,66 % ;

- Staff : +11,05 % ;
- Staff Pro : +7,19 %.

Seul le bloc Loisirs Performance connaît une contraction avec -0,23 %.

Bien que la Fédération compte 114 arbitres de plus, elle peine à récupérer les licenciés perdus en 2020 et 2021. Au regard de ces données, il conviendra d'appréhender diligemment les raisons de ce recul.

Enfin, les moins de 18 ans sont en progression (+ 2 849), progression qui concerne toutes les catégories d'âge. Il est fort probable que cette situation a été favorisée par la crise sanitaire qui a avantagé les sports de plein air. En outre, les différentes politiques mises en œuvre (Pass'Sport et aides aux clubs en faveur du recrutement des jeunes) ont certainement permis d'améliorer l'accueil de ce public.

Le Président salue la croissance du nombre de licenciés femmes et hommes.

2. Résultats

Le Président évoque le Championnat du monde sur Route et se réjouit de la deuxième place de Christophe LAPORTE chez les professionnels ainsi que de la deuxième place d'Églantine RAYER chez les Juniors Filles.

De son côté, Pauline FERRAND-PRÉVOT a renouvelé son titre de championne du monde de VTT Marathon après avoir décroché deux titres aux Gets (VTT XCO et XCC).

Quant à Kevin FOUACHE, il a remporté la victoire après 69 ans de disette aux Championnats d'Europe de demi-fond qui s'est déroulé à Lyon.

Éric JACOTÉ signale également le titre de champion du monde décroché par Titouan PERRIN-GANIER en VTT XCE et la médaille d'argent de Coline CLAUZURE.

3. Événements

Le Président rappelle que le Championnat de France Freestyle se tiendra du 7 au 9 octobre 2022 à la suite de son report pour des raisons météorologiques.

Le CODIR de l'UCI a attribué deux événements à la France : le Championnat du monde de Gravel 2025 qui aura lieu à Nice et les Championnats du monde 2027 (toutes disciplines) qui auront lieu en Haute-Savoie. Cette dernière annonce a suscité de très nombreuses félicitations de par le monde en raison des qualités organisationnelles avérées de la France en matière de cyclisme.

À la faveur d'une initiative de Martial SADDIER, président du département de la Haute-Savoie, le Président de la République et la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques ont reçu la délégation sportive de la FFC et de la Haute-Savoie le mardi 27 septembre 2022.

Dans le cadre de cette attribution, une conférence de presse locale s'est tenue le vendredi 30 septembre 2022 en Haute-Savoie afin d'exposer le projet relatif à la

construction du vélodrome, bâtiment qui accueillera d'autres activités (athlétisme, escalade).

À noter que le recours en référé contre la délibération de candidature de la Haute-Savoie a été rejeté par le tribunal administratif de Grenoble.

Les prochaines étapes relatives à ces championnats ont trait à la constitution du comité d'organisation qui fera pleinement partie du contrat d'organisation dont la FFC sera cosignataire avec la Haute-Savoie, et qui devra être finalisé pour la fin de l'année 2023.

Les travaux concernant l'élaboration de la filiale événementielle de la Fédération, dont l'objectif est d'apporter des sources de revenus pérennes, se poursuivent. Le Bureau Exécutif qui a reçu quatre sociétés en vue d'une association avec la FFC délibèrera prochainement sur le choix de l'entité retenue.

Quant aux Championnats du Monde sur Piste qui auront lieu au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines du 12 au 16 octobre 2022, ils sont très attendus au regard de la motivation indéniable des athlètes et des équipes fédérales ayant contribué à leur organisation.

Yannick POUEY tient à remercier toutes les équipes et les élus du Bureau Exécutif qui œuvrent depuis plusieurs semaines à l'organisation de ces Championnats.

Gilles DA COSTA évoque la prise de contact avec Business France, organisme dédié à la promotion des entreprises françaises à l'étranger et des relations économiques internationales, lors des Championnats du Monde en Australie. Une collaboration — impliquant la présidence, la DTN et le service Communication et Marketing — avec cet organisme pourrait être une source intéressante de partenariats pour la Fédération.

Le Président remercie Gilles DA COSTA pour son implication dans cette mise en relation et dans le suivi de ce dossier.

4. UCI

Le Président évoque le Comité directeur qui a eu lieu à Wollongong (Australie) lors duquel l'UCI a décidé de maintenir une position analogue à celle du CIO en ce qui concerne la guerre en Ukraine. Une consultation ayant trait à une possible réintégration des athlètes russes et biélorusses dans les compétitions auprès des fédérations internationales est en cours, à condition qu'aucun signe d'appartenance à leur nation ne soit mentionné.

L'UCI a par ailleurs attribué les Championnats du monde suivants :

- Piste 2025 : Argentine ;
- Piste 2026 : Chine ;
- Route 2026 : Montréal ;
- VTT 2028 : Autriche.

S'agissant des Championnats du monde 2023 qui auront lieu à Glasgow, ils se dérouleront sur neuf lieux différents au travers de toute l'Écosse. Eu égard aux importants enjeux organisationnels que représentent ces championnats, le Président a émis le souhait de la mise en place d'une réunion d'information entre l'UCI et les

responsables des délégations nationales. Ladite réunion devrait intervenir au début du mois de novembre.

Les Coupes du monde VTT DH devraient connaître une évolution de leur format avec l'introduction d'une demi-finale.

L'année 2024 verra la création d'un Championnat du Monde Enduro et E-Enduro, tandis que la première Coupe du Monde de Snowbike a été reportée à la saison 2023/2024.

En ce qui concerne les calendriers, les changements sont les suivants :

- Route Hommes : rétrogradation du Tour de Provence en classe 1 et accession à la Pro-Série pour la Classique Ventoux ;
- Route Femmes : admission en classe 1 de la Classique Grésivaudan et de la Classique Ventoux, ainsi que la création du Tour de l'Avenir féminin portée par l'organisateur du Tour de l'Avenir et par l'UCI qui souhaite développer des actions de formations à l'instar de celles du Tour masculin.

Pour information, l'UCI a décidé de faire évoluer le Championnat du Monde du E-Sport avec l'intégration de trois courses aux formats courts et différents qui permettront par élimination de passer de cent partants à trente, puis à dix pour une course. À la faveur de ce nouveau format, seuls trois coureurs demeureront dans la finale, dynamisant ainsi la compétition.

5. CNOSF/COJO

Le Président relate le Conseil d'administration du CNOSF du 12 septembre 2022 lors duquel le Secrétaire général a été révoqué, plongeant l'instance dans une situation particulièrement complexe. Au vu de son rôle essentiel dans le système olympique, notamment pour les fédérations olympiques, il importe de trouver diligemment une issue à cette crise.

6. Activité fédérale

Le Président aborde son rendez-vous du 8 septembre 2022 avec les dirigeants du Comité Régional du Grand Est auquel participait également Gilles DA COSTA. Cette rencontre avait pour objectif d'aider le comité régional à mieux fonctionner. Ainsi, un plan d'action visant à accompagner le comité sera mis en place sous l'égide du Trésorier général.

Gilles DA COSTA confirme l'établissement d'un plan d'action et déclare qu'il assistera à la prochaine Assemblée générale annuelle du comité.

Éric JACOTÉ annonce que de son côté il rencontrera le président du Comité Régional.

Le Président adresse tous ses remerciements à Gilles DA COSTA et à Éric JACOTÉ pour leur implication dans ce dossier.

Gilles DA COSTA estime qu'il est nécessaire d'apporter un appui à certains comités dans l'application de la politique fédérale.

Le Président partage cette considération et ajoute qu'il conviendra en effet de mener une réflexion sur ce sujet avec beaucoup de méthodologie.

Yannick POUHEY signale que les tensions constatées dans certains Comités Régionaux mettent les personnels en grande difficulté.

Il relate ensuite la réunion des personnels administratifs du 15 septembre 2022 et le climat assez serein qui prévaut dans la mise en œuvre de la réforme des licences, qui était notamment réclamée par les personnels administratifs depuis plusieurs années.

Christophe LAVERGNE confirme que les personnels administratifs ont appréhendé de manière positive la réforme et sa philosophie. Il rejoint les propos de Yannick POUHEY et confirme la demande exprimée par ces personnels quant à la mise en place d'un accompagnement du Siège fédéral.

Le Président note que la forte présence des Comités Régionaux traduit la qualité des travaux conduits lors de ces réunions et le volontarisme des équipes fédérales qui œuvrent à la préparation de ces rendez-vous. Il remercie toutes les personnes ayant contribué à l'organisation de ce temps annuel déterminant, temps qui permet de conserver le lien avec les Comités.

Yannick POUHEY aborde sa présence et son intervention au séminaire du COPIL de la DTN qui a eu lieu le 29 septembre 2022 et lors duquel il est intervenu sur la réforme des licences. L'accueil des cadres techniques a été extrêmement positif. Ce fut un moment fort agréable.

Gilles DA COSTA tient à souligner la qualité exceptionnelle de l'équipe de la DTN, tant sur le plan sportif que sur le plan du développement de la Fédération.

Toutefois, il note que la fragilité territoriale évoquée précédemment concerne également les effectifs de la DTN puisque plusieurs CTR ont relayé les difficultés qu'ils rencontraient au sein de leurs comités.

Christophe MANIN évoque l'arrivée des nouveaux managers techniques territoriaux (MTT) et note que cette équipe semble se porter mieux que la précédente. Lors de la dernière réunion des MTT, il a pu constater que leur état d'esprit était positif. Exception faite dans une région, la situation managériale s'améliore.

Le Président se réjouit de ce changement. Néanmoins, il importe de demeurer vigilants en ce qui concerne les relations entre les cadres techniques et la gouvernance régionale.

Marie-Françoise POTEREAU estime que ces situations difficiles constituent un frein à la féminisation de cette fonction. Dès lors, il est essentiel de mettre en œuvre des actions pour y remédier.

7. Commission Nationale de discipline

Christophe LAVERGNE déclare que le président de la Commission Nationale de discipline propose la nomination de Madame Frédérique BOZZI comme suppléante de ladite Commission. Du fait de sa carrière particulièrement remarquable en tant que magistrate, Madame BOZZI apportera des compétences supplémentaires dans le traitement de dossiers de plus en plus complexes.

Cette nomination sera soumise au Conseil Fédéral des 7 et 8 octobre 2022.

Le Président met aux voix la nomination de Madame Frédérique BOZZI en tant que suppléante de la Commission Nationale de discipline.

La nomination de Madame Frédérique BOZZI en tant que suppléante de la Commission Nationale de discipline est approuvée à l'unanimité.

8. Point RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral s'élève à 53,92 ETP (CDD et CDI) au 30 septembre 2022 et 9 CDD de remplacement et alternants, soit un effectif global de 63,21.

Depuis le dernier Bureau Exécutif, deux CSE ont eu lieu : un CSE ordinaire le 9 septembre 2022 et un CSE extraordinaire le 5 octobre 2022.

Lors de ces réunions, un avis favorable concernant le plan relatif à l'égalité femmes/hommes a été rendu. Ce plan comprend quatre axes : l'embauche ; la formation ; la qualification et la rémunération. À noter que le contrôle périodique des rémunérations sera renforcé.

L'index égalité a été mis à jour, et à date, les hommes sont majoritaires sur les postes cadres avec un écart favorable de 11 %, tandis que les femmes sont majoritaires sur les postes de techniciennes avec un écart favorable identique. Toutefois eu égard à l'effectif peu élevé de la FFC, il est évident que le moindre mouvement d'effectif engendre un écart notable.

Le Président évoque la contingence du marché de l'emploi et rappelle que très peu de femmes étaient présentes lors des premières phases de recrutement pour le remplacement d'Anne LE PAGE et de Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS

Christophe XHONNEUX souligne que la Fédération doit poursuivre ses efforts sur la défense de sa marque employeur, sur sa visibilité et ses liens avec les écoles (alternance).

Le CSE a également rendu un avis favorable sur le projet de transformation de France Cyclisme visant à réduire progressivement sa parution pour aboutir à un numéro par an à compter de 2024 avec le maintien des salariés.

À noter que le CSE a établi son règlement intérieur.

Lors de la réunion du 9 septembre, la Direction a présenté un projet de prime de partage de la valeur pour répondre aux questions relatives au pouvoir d'achat des salariés. Deux mesures ont été entérinées par décision unilatérale de l'Employeur :

- l'octroi en octobre d'une prime exceptionnelle de 1000 euros non reconductible (prime soumise à plusieurs conditions, dont l'ancienneté) ;
- l'augmentation de la part employeur sur la mutuelle (67 % au lieu de 50 %).

Enfin, la FFC a été informée de la visite de huit agents URSSAF et de huit agents de l'inspection du travail lors des prochains Championnats du monde sur Piste. Ils

effectueront toutes les vérifications d'usage, notamment en ce qui concerne les prestataires.

IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN salue les résultats particulièrement positifs des athlètes lors des Championnats du monde sur Route qui traduisent incontestablement la qualité du travail effectué auprès des équipes de France et du rôle du sélectionneur.

Cependant, il regrette la qualité médiocre de la réalisation télévisuelle qui n'a pas suffisamment mis en valeur la performance des athlètes, notamment lors du final. Il est primordial que l'UCI mène une réflexion sur ce sujet au regard de l'importance de la retransmission mondiale d'un tel événement.

Il se réjouit de l'attribution des Championnats du monde 2027 à la France, événement qui constituera sans aucun doute une très belle fête populaire. La FFC et le département de la Haute-Savoie pourront compter assurément sur la volonté de la Ligue pour soutenir l'Équipe de France.

À ce jour, les équipes françaises totalisent 108 victoires, tandis que les coureurs français en totalisent 83 (toutes équipes confondues).

S'agissant de la publication du calendrier, il confirme qu'avec plus de cent jours d'épreuves, la France est la première nation cycliste au monde.

Le Tour de la Provence ne figure pas dans ce calendrier, car la DNCG a refusé son inscription dans l'attente de la communication d'un certain nombre de pièces de la part de l'organisateur.

Le cinquantième anniversaire du Tour de Vendée a été célébré le week-end du 1^{er} et du 2 octobre 2022.

Le classement UCI des équipes françaises sur la période 2020/2022 est le suivant :

- Groupama-FDJ (7^e position) ;
- Citroën-AG2R (11^e position) ;
- Cofidis (17^e position) ;
- Arkéa Samsic (18^e position).

S'agissant de la saison 2022, le classement est le suivant :

- Groupama-FDJ (7^e place) ;
- Cofidis (10^e place) ;
- Arkéa Samsic (11^e place) ;
- Citroën-AG2R (14^e position) ;
- Total Énergies (17^e place) ;
- B&B Hotels KTM (23^e place) ;
- Groupama-FDJ Continental (27^e place) ;
- Go Sport-Roubaix Lille Métro (39^e place).

Pour rappel, ce classement est pris en compte dans la délivrance des licences World Tour pour les trois prochaines années.

En ce qui concerne le classement des nations, au début du mois d'octobre il s'établissait comme suit :

- 1^{re} : Belgique avec 17 784 points ;
- 2^e : France avec 11 678 points ;
- 3^e : Espagne avec 10 900 points.

Xavier JAN relaie ensuite les nombreuses interrogations des équipes cyclistes et des sponsors en ce qui concerne le modèle économique du cyclisme français, et en particulier les droits télévisuels et la fidélisation des sponsors. Leur volonté d'engager une véritable réflexion sur ce sujet est prégnante : la bonne santé du cyclisme français ne doit pas occulter les problématiques existantes.

Pour information, les prix des courses internationales qui n'avaient pas augmenté depuis 1998 ont bénéficié d'une augmentation générale de 11,82 % à l'issue d'une intervention de l'UCI face au refus de l'Association Internationale des Organisateurs de Courses Cyclistes (AIOCC) d'ouvrir des négociations sur ce sujet. Si ladite augmentation est correcte pour les Classes 1 et les Pro Series, elle est très insuffisante pour les épreuves World Tour telles que le Tour de France. Cette situation ne satisfait ni les organisateurs de petite taille qui se voit imposer une hausse assez importante ni les coureurs des épreuves World Tour qui sont largement bénéficiaires.

Enfin, à noter que la Ligue s'est positionnée sur la distance des Championnats de France lors de son dernier Bureau Exécutif : elle souhaite que cette distance soit ramenée à quinze tours, soit 224 kilomètres qui représentent 4 179 mètres de dénivelé.

Le Président indique que l'UCI mène avec certaines parties prenantes un travail relatif à la transformation du modèle économique afin d'aboutir à un schéma plus équitable pour la prochaine période triennale, soit à partir de 2026. Il espère que ces discussions permettront une sortie de crise positive et que chaque partie pourra se projeter dans l'avenir.

2. Médecin coordonnateur

Éric MEINADIER aborde la question des publics soumis à la surveillance médicale réglementaire (SMR). Selon le Code du sport, ces publics sont :

- les licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L.221-2 ;
- les licenciés non inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L.221-2, mais reconnus dans le projet de performance fédéral mentionné à l'article L.131-15.

Le règlement de la FFC soumet également à la SMR les publics suivants :

Hommes :

- coureurs membres d'un groupe sportif français, titulaires d'une licence française ;

- coureurs titulaires d'une licence FFC, membres d'un groupe sportif étranger ;
- coureurs de 1^{re} catégorie Route faisant partie des 300 premiers seniors du classement national par points FFC ;
- coureurs de 1^{re} catégorie VTT, BMX, Piste, Cyclo-cross ;
- coureurs professionnels requalifiés en 1^{re} catégorie
- coureurs étrangers de 1^{re} catégorie (avec 8 points au classement UCI) titulaires d'une attestation d'appartenance délivrée au titre d'un club français ;
- coureurs inscrits sur la liste ministérielle des Sportifs de Haut Niveau ;
- Coureurs non inscrits sur la liste des Sportifs de Haut Niveau et reconnus dans le projet de performance fédéral.

Femmes :

- coureuses françaises et étrangères membres d'une équipe UCI française ;
- coureuses étrangères titulaires d'une licence FFC ou d'une attestation au titre d'un club français de 1^{re} catégorie ;
- coureuses de 1^{re} catégorie Route faisant partie des 25 premières du classement national par points FFC ;
- coureuses de 1^{re} catégorie VTT, BMX, Piste, Cyclo-cross ;
- coureuses inscrites sur la liste ministérielle des Sportifs de Haut Niveau ;
- coureuses non inscrites sur la liste des Sportifs de Haut Niveau et reconnues dans le projet de performance fédéral.

Pour rappel, dans les années 2000, un suivi longitudinal a été mis en place par la FFC – suivi comprenant des bilans biologiques répétés liés à la SMR et élargi à des publics intégrant les cyclistes de premières catégories (300 premiers du classement route notamment) et cyclistes des groupes sportifs professionnels.

Bien que le but de ce suivi fût directement lié à la protection de la santé, il a été identifié par beaucoup comme un moyen de contrôle indirect des conduites dopantes qui a permis à l'époque de détecter des anomalies évocatrices.

L'expérience de ces dernières années a montré que la SMR n'a pas d'utilité dans ce sens, car les grandes anomalies biologiques qui ont pu être identifiées dans le passé ne sont plus visibles aujourd'hui.

Il est à noter cependant que là n'est pas le rôle du médical, ni même celui de la Fédération, puisque la compétence disciplinaire des fédérations sportives nationales a été supprimée en 2019 (Décret n° 2019-322 du 12 avril 2019), induisant que l'antidopage n'est plus du ressort des fédérations. Par contre, les fédérations se

doivent d'inscrire dans leur projet un plan de prévention du dopage — plan sur lequel la FFC est très active.

Sur le plan médical, il n'est pas justifié de poursuivre un suivi fédéral spécifique de cyclistes amateurs hors public ciblé par le code du sport, car nombre de ces athlètes ont un suivi médical dont la responsabilité appartient à leur structure d'appartenance.

Enfin, le coût des bilans réalisés est conséquent et doit être redistribué vers des actions de terrain, notamment vers des actions de prévention.

Christophe LAVERGNE confirme que la politique antidopage en France a été confiée depuis plusieurs années à l'agence française de lutte contre le dopage, mais que parallèlement, la prévention et l'éducation ont été confiées aux fédérations qui se sont pleinement emparées de ces sujets.

Éric MEINADIER propose de redéfinir les publics soumis à la SMR dans le règlement médical fédéral de la manière suivante :

Hommes :

- coureurs membres d'un groupe sportif français, titulaires d'une licence française ;
- coureurs titulaires d'une licence FFC, membres d'un groupe sportif étranger ;
- coureurs inscrits sur la liste ministérielle des Sportifs de Haut Niveau ;
- coureurs non inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et reconnus dans le projet de performance fédéral.

Femmes :

- coureuses françaises et étrangères membres d'une équipe UCI française ;
- coureuses inscrites sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau ;
- coureuses non inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau et reconnues dans le projet de performance fédéral.

Yannick POUHEY s'enquiert de l'entrée en vigueur de cette disposition en cas de vote favorable par le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral.

Éric MEINADIER répond que le bilan ne sera plus demandé aux cyclistes amateurs non listés et non reconnus dans le plan de performance fédéral à compter de la saison 2023.

Le Président estime qu'il importe en effet que le règlement fédéral soit en adéquation avec les dispositions du Code du sport.

Le Président met aux voix la proposition visant à soumettre au Conseil Fédéral la modification du règlement médical fédéral en supprimant la SMR pour les publics non mentionnés dans le Code du sport.

La proposition est approuvée à l'unanimité des membres du Bureau Exécutif.

Éric MEINADIER évoque ensuite la question des sanctions en cas de non-réalisation de la SMR et précise qu'au sein de la FFC, le taux de réalisation de SMR est légèrement supérieur à 90 %.

Il rappelle que le Conseil Fédéral a supprimé la contre-indication médicale au titre de la non-réalisation de la SMR qui figurait dans le règlement médical fédéral, dans la mesure où il ne s'agissait pas factuellement d'une contre-indication médicale.

Dorénavant, en cas de non-réalisation de la SMR, les athlètes s'exposent à :

- ne plus recevoir les aides personnalisées ;
- ne pas être éligibles à la participation aux Championnats de France (cette mention devra figurer dans les règlements de chaque discipline) ;
- ne pas être éligibles à une sélection en Équipe de France ;
- ne pas être proposés sur liste à l'année N+1 ;
- être suspendu de leur qualité de SHN (article R221-15 du Code du sport).

L'article 3.10 de la convention SHN sera réécrit comme suit :

« Article 3,10 Surveillance médicale réglementaire

En application des articles L. 230-1 et suivants du code du sport, des articles R. 231-3 à 231-11 et des articles A. 231-3 à 231-7, la FFC met en place la surveillance médicale réglementaire du Sportif. Ce suivi est effectué à titre préventif pour la protection de la santé du Sportif. Il est supervisé par le médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire.

Le Sportif s'engage à répondre à toutes les convocations et prescriptions (individuelles ou lors de regroupements) relatives au suivi médical réglementaire.

En cas de non-réalisation de la SMR, le sportif s'expose à :

- *ne plus recevoir les aides personnalisées ;*
- *ne pas être éligible à la participation aux championnats de France ;*
- *ne pas être éligible à une sélection en équipe de France ;*
- *ne pas être proposé sur liste à l'année N+1 ;*
- *être suspendu de sa qualité de SHN - Article R 221-15 du code du sport. »*

Le Président met aux voix la proposition visant à soumettre au Conseil Fédéral les sanctions suscitées en cas de non-réalisation de la SMR.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

3. Directeur technique national

Christophe MANIN relate le séminaire du Copil qui s'est tenu les 28, 29 et 30 septembre 2022.

Pour rappel, le Copil est composé de quatre collaborateurs du Codir (Cédric CHAUMOND ; Thierry BEDOS ; Florian ROUSSEAU et Christophe MANIN) et de dix managers.

Durant ce séminaire, le Copil s'est attelé à travailler sur son fonctionnement et sur l'adéquation du plan d'action de la DTN avec le projet fédéral. Si les résultats sportifs et le développement apportent de nombreuses satisfactions, le management nécessite une attention plus particulière du fait de certaines tensions au niveau des relations interpersonnelles dans certaines disciplines.

S'agissant du plan de professionnalisation de la FFC qui a été présenté au Président le mercredi 5 octobre et qui sera soumis à l'avis du Bureau Exécutif du mois de novembre, ses objectifs sont exposés comme suit :

- effectuer un diagnostic global de l'emploi et des compétences au sein de la FFC (professionnels et bénévoles) ;
- formaliser un document permettant d'identifier des objectifs cibles ;
- rendre opérationnels ces objectifs stratégiques avec des actions concrètes pour répondre aux manques et aux besoins de la FFC ;
- professionnaliser les clubs et les comités afin de moderniser l'offre fédérale.

La méthode proposée pour réaliser ce plan qui sera coordonné par Thierry BEDOS est la suivante :

- intégration d'Aymeric AVRIL en qualité de chargé de projet ;
- mise en place d'un groupe de pilotage DTN dédié à plan ;
- élaboration d'un document évolutif ;
- établissement d'un diagnostic sur la base des documents techniques et chiffrés des entretiens réalisés au sein de la FFC.

L'analyse SWOT du plan de professionnalisation qui a été réalisée est exposée comme suit :

Forces

- ce plan occupe une place importante dans le projet fédéral ;

- les moyens publics sont importants et présents ;
- le maillage de professionnels dans certaines pratiques, comme le BMX, est réussi dans les Comités Régionaux ;
- la pérennisation de l'emploi à l'issue des aides financières est positive ;
- les structures d'apprentissage du vélo (EFC) sont très attractives.

Faiblesses

- le maillage demeure assez faible dans les Comités Départementaux et dans le cyclisme traditionnel ;
- la taille assez limitée des clubs est un frein pour recruter des salariés ;
- les dirigeants de clubs demeurent assez réticents au salariat ;
- le nombre de femmes professionnelles ainsi que celui d'éducateurs (professionnels ou bénévoles) demeurent insuffisants ;
- le manque de visibilité dans les métiers du cyclisme est avéré.

Opportunités

- les enjeux sociétaux du vélo (mobilité, santé) sont prégnants ;
- les ressources financières existent pour les projets (nouvelles pratiques) et pour le développement de l'emploi. Ces aides proviennent de l'État, des régions et d'organismes, tels que le CNOSF.

Menaces

- la FFC rencontre des difficultés pour accueillir les femmes pratiquantes en raison de l'absence de femmes encadrantes ;
- la FFC risque de manquer de professionnels, comme les moniteurs, au sein de ses structures alors même que ce marché se porte bien ;
- le décalage entre les professionnels et les bénévoles (« peur du professionnel ») alors qu'ils ont la capacité de cohabiter ;
- la capacité d'accueil des clubs non professionnels demeure limitée (manque d'éducateurs et de créneaux).

Patrick CLUZAUD note que la réglementation (DN) constitue également une force pour la FFC qui a su imposer des professionnels dans les structures.

Le Président corrobore ces propos. Il est fort probable qu'une grande partie des quatre-vingts salariés employés par les clubs soit liée aux labels.

L'un des objectifs majeurs de ce plan de professionnalisation est d'accompagner les structures fédérales dans la création de tous types d'emplois. Aussi est-il essentiel de

prendre appui sur les Championnats du monde 2027 pour lancer un plan massif en faveur de l'emploi en direction de tous les secteurs d'activité, plan qui servira toute l'économie du vélo et contribuera à son enjeu sociétal.

Christophe MANIN détaille l'échéancier relatif au plan de professionnalisation comme suit :

- jeudi 24 novembre 2022 : présentation complète au Bureau Exécutif qui décidera des actions prioritaires et des moyens dédiés ;
- formalisation du plan ;
- contractualisation avec l'ANS ;
- 2023/2024 : mise en œuvre opérationnelle ;
- 2023 : construction « Métiers vélo 2027 ».

Le Président signale que ce plan constitue un excellent moyen pour véhiculer la marque FFC.

Gilles DA COSTA rappelle que le plan de professionnalisation est l'un des axes majeurs du projet de mandat et que la féminisation au sein de ce plan revêt un enjeu essentiel.

Christophe MANIN aborde ensuite les résultats du collectif BMX qui était présent à Bogota pour les manches 5 et 6, ainsi que 7 et 8 de la Coupe du monde 2022 (premières épreuves qualificatives pour les JO de Paris 2024) :

- manche 5 : U23 — Victoire de Léo GAROYAN ;
- manche 7 : Élite homme — Victoire de Joris DAUDET ;
- manche 7 : U23 — Victoire Léo GAROYAN (+victoire au classement général) ;
- manche 8 : Élite homme victoire de Joris DAUDET (+victoire au classement général) ;

Isabeau COURDURIER a remporté le titre de Championne du monde lors de la finale des Enduro World Series à Loudenvielle.

Au vu de l'ensemble des résultats des athlètes fédéraux, il convient de souligner les éléments suivants :

- 30 % des pensionnaires des Pôles France ont été médaillés européens et/ou mondiaux durant l'été 2022 ;
- 75 % des médaillés européens et/ou mondiaux de l'été 2022 sont dans une structure Pôle France et/ou Pôle Espoir ou y sont passés ;
- 80 % de la délégation FFC présente aux Jeux olympiques de Tokyo 2021 sont passés dans une structure Pôle France ou Pôle Espoir.

Ces données attestent de manière incontestable de la qualité de la formation dispensée dans ces différentes structures.

Yannick POUHEY note qu'il conviendrait de communiquer sur ces éléments positifs afin d'encourager les territoires à alimenter le Pôle ultramarin de Hyères, Pôle qu'ils avaient fortement souhaité.

Christophe MANIN poursuit avec le sujet relatif à l'intégration de nouvelles disciplines cyclistes dans les stratégies fédérales de performance et de développement de manière cohérente. En effet, si les investissements dans les disciplines olympiques sont essentiels eu égard aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, il n'en demeure pas moins qu'il est impératif que la Fédération se préoccupe pleinement des autres disciplines, notamment dans la perspective des Championnats du monde 2027.

Le Président partage ces considérations et confirme qu'il est en effet nécessaire de s'interroger sur une stratégie concernant les disciplines autres qu'olympiques.

Christophe MANIN spécifie qu'il serait pertinent de mettre en œuvre un diagnostic 360°.

Le Président valide cette proposition et confie à Christophe MANIN le soin de mener ce diagnostic en constituant un groupe de travail *ad hoc*.

Les membres du Bureau Exécutif abordent le sujet concernant les difficultés liées à la logistique des Championnats du monde à Glasgow.

Ils évoquent ensuite la polémique médiatique relative au transport des Équipes de France Route pour le Championnat du monde en Australie, notamment celui de l'équipe Élite Femmes. Eu égard aux circonstances particulières de ce déplacement très coûteux, le Bureau Exécutif assure le DTN de son soutien. Par ailleurs, il est précisé que la France a participé à ces Mondiaux avec une délégation complète à l'inverse d'autres nations.

V. POINT SUR LA MISE EN APPLICATION DE LA RÉFORME DES LICENCES ET DE L'ACTIVITÉ

Yannick POUHEY rappelle que le règlement attendant à la réforme des licences et de l'activité devra être finalisé pour le 31 décembre 2022.

Par conséquent, les onze chapitres de la réglementation fédérale qui ont été modifiés et actualisés à la lumière de cette réforme et des évolutions internationales seront soumis au Conseil Fédéral des 7 et 8 octobre 2022.

Il procède à la présentation des changements apportés aux chapitres suivants :

- Titre 1 — Organisation du sport cycliste ;
- Titre 2 — Route ;
- Titre 3 — Piste ;
- Titre 4 — VTT ;
- Titre 5 — Cyclo-cross ;
- Titre 6 – BMX Racing ;
- Titre 6bis — BMX Freestyle ;
- Titre 7 — Trial ;

- Titre 8 — Cyclisme en salle ;
- Titre 9 — École de vélo ;
- Titre 15 – Polo vélo ;
- Titre 16 — Cyclisme pour tous.

Le Président met au vote l'ensemble des modifications apportées aux Titres suscités.

Les Titres 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 6bis ; 7 ; 8 ; 9 ; 15 et 16 sont approuvés à l'unanimité des membres du Bureau Exécutif.

Gilles DA COSTA rapporte que plusieurs Comités Régionaux et clubs ont indiqué que la suppression de la carte à la journée induisait une conséquence forte pour les organisateurs d'épreuves du calendrier fédéral.

En effet, il apparaît que bon nombre d'organisateur du calendrier régional utilisaient les cartes à la journée pour satisfaire aux obligations réglementaires pour les assistants de course (signaleurs, motards, chauffeurs, etc.). Or, l'exigence posée par la réforme induit une prise de licence « pleine », dont le coût s'élève à 57 euros, tarif que les organisateurs jugent trop élevé. Face à cette situation, il convient de mener une réflexion sur un dispositif de titre temporaire plus approprié.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel il est décidé de mettre au débat du prochain Conseil Fédéral la création d'un Pass assistance organisation. Une proposition plus détaillée, ainsi que les modalités afférentes (techniques et financières), seront soumises lors du Bureau Exécutif du 24 novembre 2022

Gilles DA COSTA évoque le sujet des droits d'engagements pour les épreuves intégrant des licences Access (1 à 4) et relaie la question des organisateurs concernant la restitution des droits d'engagement pour les épreuves Route qui seraient ouvertes aux Open/Access, voire aux Élites.

Un débat s'engage entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel ils décident de soumettre ce sujet au groupe de travail, lequel est composé des présidents des Comités Régionaux, afin de recueillir son avis. Au regard de sa position et des contingences régionales, le Bureau Exécutif statuera sur ce point lors d'une prochaine séance du Bureau Exécutif, exceptionnelle s'il le faut.

Le Président et Yannick POUHEY tiennent à remercier Fabien RAFFOUX pour la qualité de son travail relatif à la mise en œuvre numérique de la réforme des licences dans les délais impartis.

VI. CONGRÈS FÉDÉRAL

Yannick POUHEY informe des échanges extrêmement positifs entre les différents acteurs concernant l'organisation du prochain Congrès fédéral qui aura lieu de vendredi 24 au dimanche 26 février 2023 à Albi et qui devrait être un très bel événement.

Le déroulé du Congrès sera le suivant :

- **vendredi 24 février 2023**
 - o 14 h – 17 h : Conseil de l'Outremer ;
 - o 17 h – 18 h : réunion spécifique autour du Pôle ultramarin de Hyères avec les Comités Régionaux ultramarins ;
 - o 10 h – 18 h : colloque des agents techniques régionaux ;
 - o 18 h 30 : réception à la mairie d'Albi ;

- **samedi 25 février 2023**
 - o 8 h 45 – 9 h 15 : séance plénière ;
 - o 9 h 45 – 12 h 15 : groupes de travail ;
 - o 14 h – 15 h : inauguration du parcours de Cyclo-cross permanent d'Albi ;
 - o 15 h 15 – 16 h 30 : reprise des groupes de travail ;
 - o 16 h 45 – 17 h 15 : élection du président du Conseil Fédéral ;
 - o 18 h : démonstration de Pumptrack ;
 - o 20 h : dîner officiel ;

- **dimanche 26 février 2023**
 - o 8 h 30 : Assemblée générale ;
 - o 13 h : déjeuner de clôture.

Les Élus du Bureau Exécutif sont invités à réfléchir aux thèmes qu'ils souhaitent voir aborder dans le cadre des groupes de travail.

Christophe MANIN précise que les agents techniques régionaux participeront également aux groupes de travail du samedi.

Yannick POUHEY souligne que la présence des agents techniques au Congrès fédéral constituera un point positif.

VII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Ce point est reporté au prochain Bureau Exécutif.

VIII. COMMISSIONS

1. E-Cycling

Christophe MANIN déclare que la Commission Nationale E-Cycling souhaite introduire un règlement afférent aux Coupes de France et aux Championnats de France Cycling E-sport. Ce règlement permettra la mise en place de compétitions sous l'égide de la FFC, avec notamment plusieurs manches de Coupes de France en distanciel et un Championnat de France en présentiel pour les qualifié(e)s.

Il cède la parole à Joachim LOMBARD qui a piloté ce projet en lien étroit avec la DERS et le service Communication et Marketing.

Joachim LOMBARD détaille dans un premier temps les différentes plateformes de jeux existantes et déclare qu'à l'issue d'une analyse comparative très approfondie, la Fédération a opté pour la plateforme Zwift qui présente les avantages suivants :

- elle possède une communauté particulièrement large ;
- elle bénéficie d'un lien direct avec le Mondial UCI ;
- elle propose un outil (*zwiftpower*) permettant d'étudier les données et de s'assurer de l'équité sportive.

Il procède ensuite à la présentation de la réglementation — modalités d'inscription ; catégories d'âges ; matériel et équipement ; barème de points ; etc. (cf. annexe).

Les manches de la Coupe de France auraient lieu sur plusieurs mercredis des mois de novembre 2022, décembre 2022 et janvier 2023. Quant à la finale du Championnat de France, elle aurait lieu le vendredi 3 et le samedi 4 février 2023. Ces dates seront confirmées ultérieurement. Le budget d'organisation de ces différentes épreuves est établi et sera porté pour la première année sur une ligne budgétaire, financée, de la DTN.

Ludivine DESMONTS-MORNET souligne que la mise en place d'une Coupe de France et d'un Championnat de France constitue une belle opportunité pour attirer de nouveaux licenciés et de nouveaux partenaires.

Marie-Françoise POTEREAU souhaite savoir si des équipes mixtes (femmes/hommes) ont été envisagées.

Joachim LOMBARD répond que la visibilité de la première année concernant le volume de pratiquantes est insuffisante pour organiser des épreuves mixtes. En revanche, cette possibilité sera de nouveau étudiée pour la deuxième année.

Le Président remercie Joachim LOMBARD pour la qualité du travail réalisé.

Il met aux voix la réglementation relative à l'E-Cycling.

La réglementation relative à l'E-Cycling est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau Exécutif.

Yannick POUEY souligne que cette réglementation sera soumise au Conseil Fédéral.

2. Route

Marc TILLY aborde la Coupe de France 2023 Hommes et indique que la Commission Nationale Route propose une adaptation des conditions de participation avec une simplification des licences admises.

Les Coupes de France N3 sont autorisées avec davantage de coureurs au départ des manches, car le nombre de coureurs au départ des manches de la Coupe de France N3 reste moins élevé que sur les autres niveaux.

Ainsi, la proposition du nombre de coureurs au départ est la suivante :

N1

6 coureurs Élite ou Open 1.

N2

6 coureurs Élite ou Open 1.

N3

5 à 8 coureurs Élite ou Open 1 et 2.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif la proposition suscitée.

La proposition de la Commission Nationale Route est adoptée à l'unanimité.

Nicolas ANDRÉ indique que cette modification sera soumise à l'avis du Conseil Fédéral.

Marc TILLY annonce que la Commission Nationale Route souhaite mettre en place une dotation financière pour la Coupe de France sur le classement général par équipe en 2023, afin de valoriser ces circuits de Coupes de France en respectant les principes d'équité et d'égalité femmes/hommes. En conséquence, il est proposé d'instaurer une grille de prix N1 et N2 Femmes et N1 et N2 Hommes, ainsi qu'une grille de prix N3 Hommes.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif au terme duquel le Président met aux voix la proposition visant à organiser une soirée de gala de remise de prix au siège fédéral pour les structures labellisées toutes disciplines.

La proposition suscitée est approuvée à l'unanimité.

Nicolas ANDRÉ aborde ensuite les effectifs de structures nationales qui avaient été revus à la hausse lors du Bureau Exécutif du mois de septembre. Cette décision avait pour objectif de garantir le nombre de licences Élites. Or, à la suite de nombreux retours des structures, la Commission Nationale Route propose de revoir ce point comme suit :

N1 Hommes

Effectif minimum 2023 pour la labellisation

- 10 coureurs Minimum Élite Route et Open 1* — pas de maximum.

**Tous les coureurs déclarés dans l'effectif initial (10 + autres coureurs) seront Élite et Open 1*.*

** Si moins de 20 ans (Ex Espoir 1^{re} année et Ex Juniors).*

- Les licences Open 2 et Open 3 pourront être aussi distribuées aux licenciés du club, sans faire partie de l'effectif déclaré initial de la structure.

Important : Pour la classification des structures sur la base des critères sportifs, le calcul est effectué sur les 8 meilleurs coureurs du club et non de l'effectif déclaré strictement.

Le Président met au vote la proposition concernant l'effectif minimum 2023 pour la labellisation de la N1 Hommes.

La proposition est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Nicolas ANDRÉ détaille ensuite la proposition relative à la N2 Hommes :

N2 Hommes

Effectif Minimum 2023 pour la labellisation

- 8 coureurs minimum Élite Route et Open 1* — pas de maximum.

Tous les coureurs déclarés dans l'effectif initial (10 + autres coureurs) seront Élite et Open 1.*

** Si moins de 20 ans (Ex Espoir 1^{re} année et Ex Juniors).*

- Les licences Open 2 et Open 3 pourront être aussi distribuées aux licenciés du club, sans faire partie de l'effectif déclaré initial de la structure.

Important : Pour la classification des structures sur la base des critères sportifs, le calcul est effectué sur les 8 meilleurs coureurs du club et non de l'effectif déclaré strictement

Le Président met au vote la proposition concernant l'effectif minimum 2023 pour la labellisation de la N2 Hommes.

La proposition est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Nicolas ANDRÉ poursuit avec la N3 Hommes et explicite que la volonté de la Commission Nationale Route est d'augmenter le nombre de structures N3 pour la saison 2023 en allégeant les contraintes de labellisation.

N3 Hommes

Effectif Minimum 2023 pour la labellisation

- 4 coureurs minimum Élite Route et Open 1* — pas de maximum*.

**Tous les coureurs déclarés dans l'effectif initial (4 + autres coureurs) seront Élite et Open 1*.*

** Si moins de 20 ans (Ex Espoir 1^{re} année et Ex Juniors).*

- Les licences Open 2 et Open 3 pourront être aussi distribuées aux licenciés du club, sans faire partie de l'effectif déclaré initial de la structure.

Important : Pour la classification des structures sur la base des critères sportifs, le calcul est effectué sur les 8 meilleurs coureurs du club et non de l'effectif déclaré strictement.

Le Président met au vote la proposition concernant l'effectif minimum 2023 pour la labellisation de la N3 Hommes.

La proposition est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Nicolas ANDRÉ aborde ensuite la Nationale 1 Femmes comme suit :

N1 Femmes

Effectif déclaré 2023

- 4 coureuses Élite Route et Open 1* Route minimum — pas de maximum*.

**Toutes les coureuses déclarées dans l'effectif (6 + autres coureuses) seront Élite et Open 1*.*

** Si moins de 20 ans (Ex Espoir ère année et Ex Juniors).*

- Les licences Open 2 et Open 3 pourront être aussi distribuées aux licenciées du club, sans faire partie de l'effectif déclaré initial de la structure.

Important : Pour la classification des structures sur la base des critères sportifs, le calcul est effectué sur les 8 meilleurs coureurs du club et non de l'effectif déclaré strictement.

Le Président met au vote la proposition concernant l'effectif minimum 2023 pour la labellisation de la N3 Hommes.

La proposition est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Nicolas ANDRÉ précise que la N2 Femmes demeure inchangée.

Il aborde ensuite le sujet de la réglementation relative aux critères sportifs qu'il détaille comme suit :

Critères sportifs N Hommes :

- Critère principal : moyenne de points des 8 meilleurs coureurs soit 120 résultats d'épreuves (8 coureurs x 15 meilleurs résultats en points) ;
- 1^{er} bonus : élection Équipe de France Route/Piste Endurance/Handisport Route et Piste Endurance avec 40 ou 20 points selon le type de compétitions. (Précision apportée : notion d'effectif déclaré pour les coureurs Handisport) ;
- 2^e bonus : passage des coureurs à l'échelon professionnel — 300 points ou 150 points en fonction du niveau de l'équipe professionnelle. (Précision apportée : bonus de 50 % des points ci-dessus lorsque le club amateur à N-2 est différent) ;

Et précisions sur les coureurs ayant signé un contrat professionnel reconnu par la LNC :

- 3^e bonus : 15 points par coureur Espoirs terminant les épreuves de Coupe de France ;
- à partir de la saison 2023, intégration d'un 4^e bonus : points bonus pour les contre-la-montre par équipes retenus dans les Coupes de France (de 500 points à 0 point).

Critères sportifs N Femmes :

- premier critère : moyenne de points des 6 meilleurs coureurs soit 90 résultats d'épreuves (6 coureuses x 15 meilleurs résultats en points) ;
- 1^{er} bonus : sélection Équipe de France Route/Piste Endurance avec 30 points. *Sélection Team Piste labellisée = 20 points.*

- À partir de la saison 2023, intégration d'un 2^e bonus : points bonus pour les contre-la-montre par équipes retenus dans les Coupes de France (de 500 à 0 point).

Il est précisé que la Commission Nationale Route a opté pour une mise en application de ces critères à compter d'octobre 2022. Or, bien qu'une majorité de structures soit favorable à cette nouvelle méthode de labellisation avec l'introduction de critères sportifs objectivés, elles estiment que la communication et les ajustements réglementaires en cours de saison imposent de sursoir à son application immédiate, sans pour autant rejeter les résultats de la saison 2022 qui doivent être considérés. À noter que l'admission des structures sera étudiée tous les deux ans.

À la lumière de ces éléments, le Président propose une mise en application des critères sportifs précités à la fin de la saison 2023 avec une intégration des points de la saison 2022. Quant à la réglementation afférente, elle entrera en vigueur dès 2022.

La proposition suscitée recueille 8 votes pour et une abstention (Marc TILLY).

Le Président adresse tous ses remerciements à la Commission Nationale Route et à la DERS pour le travail réalisé sur ce sujet pour le moins complexe.

Nicolas ANDRÉ expose le calendrier des épreuves officielles de la Coupe de France des clubs 2023 proposé par la Commission Nationale Route :

COUPE DE FRANCE DES CLUBS N1 2023 – 6 EPREUVES  

Samedi 18 février	Grand Prix du Pays d'Aix à Puyricard (Région Sud) – <i>Epreuve en Ligne</i>
Dimanche 19 mars	Bordeaux-Saintes (Nouvelle Aquitaine) – <i>Epreuve en ligne et Circuit</i>
Lundi 1^{er} mai	Chrono 47 (Nouvelle Aquitaine) – <i>Contre la Montre par équipes</i>
Dimanche 7 Mai	Tour du Gévaudan (Occitanie) – <i>Epreuve de Montagne</i>
Dimanche 27 août	27 ^{ème} Tour du Périgord (Nouvelle Aquitaine) – <i>Epreuve en circuit</i>
Mardi 5 septembre	Grand Prix de la Ville de Fougères (Bretagne) – <i>Epreuve en circuit</i>

COUPE DE FRANCE DES CLUBS N2 2023 – 5 EPREUVES  

Dimanche 5 mars	Vienne Classic (Nouvelle Aquitaine) – <i>Epreuve en ligne</i>
Vendredi 5, Samedi 6 et Dimanche 7 mai	Les Boucles de la Charente Maritime (Nouvelle Aquitaine) – <i>Epreuve par étapes avec 1 CLM individuel</i>
Dimanche 14 mai	Contre le Montre Champenois (Grand Est) - <i>Contre la Montre par Equipes</i>
Lundi 14 août	Grand Prix Christian Fenioux (Centre Val de Loire) – <i>Epreuve en ligne</i>
Dimanche 24 septembre	La Classique Puisay Forterres (Bourgogne Franche Comté) – <i>Epreuve en Ligne</i>

COUPE DE FRANCE DES CLUBS N3 2023 – 3 EPREUVES


Dimanche 26 mars	Tour Ardèche Méridionale (Auvergne-Rhône-Alpes) – <i>Epreuve en ligne</i>
Samedi 1^{er} Juillet	3ème Grand Prix de la Sologne les Etangs (Centre Val de Loire) – <i>Epreuve en ligne</i>
Dimanche 10 septembre	Classic Jean-Patrick Dubuisson (Auvergne-Rhône-Alpes) – <i>Epreuve en ligne</i>

COUPE DE FRANCE NATIONAL 1 FEMMES 2023 – 7 EPREUVES


Dimanche 26 mars	Boucles Guégonnaises (Bretagne)– <i>Epreuve en circuit</i>
Dimanche 2 avril	Grand Prix de Chardonnay (Bourgogne Franche Comté) - <i>Epreuve en circuit</i>
Lundi 1^{er} mai	Chrono 47 (Nouvelle Aquitaine) – <i>Contre la Montre par équipes</i>
Samedi 10 juin	BAYWA R.E Classique Féminine (Nouvelle-Aquitaine) – <i>Epreuve en circuit</i>
Dimanche 11 juin	Classic Féminine Vienne Nouvelle-Aquitaine (Nouvelle-Aquitaine) – <i>Epreuve en circuit</i>
Dimanche 2 juillet	Classique Féminine du Val de Morteau (Bourgogne Franche Comté) - <i>Epreuve en ligne</i>
Dimanche 24 septembre	Mirabelle Classic (Grand Est) – <i>Epreuve en circuit</i>

COUPE DE FRANCE NATIONAL 2 FEMMES 2023 – 7 EPREUVES


Samedi 25 mars	Boucles Guégonnaises (Bretagne) – <i>Epreuve en circuit</i>
Dimanche 2 avril	Grand Prix de Chardonnay (Bourgogne Franche Comté) - <i>Epreuve en circuit</i>
Dimanche 14 mai	Contre la Montre Champenois (Grand Est)– <i>Contre la Montre par équipes</i>
Samedi 10 juin	BAYWA R.E Classique Féminine (Nouvelle-Aquitaine) – <i>Epreuve en circuit</i>
Dimanche 11 juin	Classic Féminine Vienne Nouvelle-Aquitaine (Nouvelle-Aquitaine) – <i>Epreuve en circuit</i>
Samedi 1^{er} juillet	Tour Haute Saône Féminin (Bourgogne Franche Comté) - <i>Epreuve en ligne</i>
Dimanche 27 août	Grand Prix de Nantes Essor Loire Atlantique Pays de la Loire (Pays de la Loire) – <i>Epreuve en circuit</i>

COUPE DE FRANCE U19 2023 – 5 EPREUVES


Dimanche 2 avril	La Pévèle U19 (Hauts de France) - <i>Epreuve en ligne avec secteurs pavés</i>
Samedi 15 et Dimanche 16 avril	La Cote d'Or Classic U19 (Bourgogne Franche-Comté) - <i>Epreuves par étapes avec un CLM individuel</i>
Lundi 1^{er} mai	Chrono 47 (Nouvelle Aquitaine) – <i>Contre la Montre par Equipes</i>
Samedi 3 juin	La Classique des Alpes Juniors (Auvergne Rhône Alpes) - <i>Epreuve de montagne</i>
Samedi 19 et Dimanche 20 août	Boucles de l'Oise U19 – Trophée Arnaud Coyot (Hauts de France) - <i>Epreuve par étapes avec un CLM individuel</i>

Le Président met aux voix des membres du Bureau Exécutif les attributions détaillées par Nicolas ANDRÉ.

Les attributions des épreuves officielles de la Coupe de France des clubs 2023 sont approuvées à l'unanimité des Élus du Bureau Exécutif.

3. BMX

Sylvain DUPLOYER déclare que la Commission Nationale de BMX Racing, en accord avec les organisateurs de Coupe de France, propose la mutualisation des engagements dès la saison 2023. L'objectif est de permettre à chaque organisateur d'acquiescer la même part sur engagement due au club, et ce, quelle que soit la participation sur son épreuve (variable pour des raisons de calendrier ou de situation géographique). Ce principe de mutualisation des engagements est actuellement appliqué sur trois des quatre zones interrégionales lors des Challenges France et donne toute satisfaction auprès des organisateurs.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président met au vote la proposition en faveur de la mutualisation des engagements dès la saison 2023 assortie d'un avenant signé par chacun des clubs organisateurs.

La proposition en faveur de la mutualisation des engagements dès la saison 2023 assortie d'un avenant signé par chacun des clubs organisateurs est approuvée à l'unanimité des membres du Bureau Exécutif.

Sylvain DUPLOYER explicite que la Commission Nationale de BMX propose au Bureau Exécutif d'étudier la faisabilité d'organiser une Coupe du Monde en France en 2024 sous l'égide de la FFC et portée par un club. En effet, les nations importantes de la discipline organiseront toutes une importante compétition internationale dans leur pays dans les deux années à venir. Le début de l'année 2024 semble s'orienter vers des Coupes du Monde en Océanie, et l'opportunité d'avoir une Coupe du Monde en France permettrait par conséquent de limiter la fatigue liée à un déplacement long et de limiter l'impact financier des déplacements sur les Coupes du Monde.

Le Président soumet au vote la proposition visant à lancer la création d'une Coupe du Monde en France en 2024 sous l'égide de la FFC.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER procède à la présentation du tableau des équivalences de types de licences entre la saison 2022 et 2023 suggéré par la Commission Nationale BMX. À noter que les pilotes évoluant avec une licence Élite correspondront à une liste préalablement soumise au vote du Bureau Exécutif. Les pilotes seront ceux qui évoluent dans les catégories officielles BMX Racing Élite et U23 (femmes/hommes). Pour des raisons de sécurité, en lien avec l'utilisation de la butte à huit mètres pour ces catégories en compétition, la Commission Nationale BMX propose que seuls les pilotes de cette liste puissent prendre une licence Élite.

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale concernant le tableau des équivalences de types de licences entre la saison 2022 et 2023.

Le tableau des équivalences est validé à l'unanimité du Bureau Exécutif.

4. Jeunesse

Cathy MONCASSIN indique que la Commission Nationale Jeunesse souhaite valoriser les clubs labellisés École France de Cyclisme au travers de la mise en place d'un trophée qui récompenserait leur développement. Le classement se ferait uniquement

sur la base d'objectifs liés à la qualité d'accueil des enfants et des adolescents au sein du club et ne prendrait volontairement pas en compte les objectifs sportifs, lesquels sont déjà récompensés.

Le classement serait ouvert à l'ensemble des clubs ayant au moins l'un des trois labels « École Française de Cyclisme ». Il serait réalisé selon un barème précis avec les chiffres obtenus au 31 août 2022. Le club labellisé obtenant le plus de points obtiendrait le titre de l'« École Française de Cyclisme de l'annexe 2022 ».

En cas d'égalité, le club remettant le plus d'attestations Savoir rouler à vélo sera classé premier.

Le barème serait le suivant :

Intitulés	Nombre de points
Nombre de labels	100 points par label
Nombre d'enfants licenciés (jusqu'à U15)	1 point par U15 licencié
Nombre de nouveaux licenciés	2 points par nouveau licencié
Nombre de jeunes filles licenciées au sein de l'EFC	2 points par jeunes filles licenciées
Nombre d'éducateurs diplômés par EFC	20 points par éducateur diplômé
Nombre de nouveaux éducateurs formés dans l'année N	30 points par nouvel éducateur formé
Nombre d'attestations SRAV délivrées dans l'année N*	1 point par attestation SRAV délivrée
Nombre d'épreuves école de vélo organisées dans l'année	10 points par course école de vélo organisée

*plafond de 300 attestations soit 300 points.

Les trois meilleurs clubs seraient récompensés.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président met aux voix la création d'un trophée visant à encourager le développement des clubs labellisés École Française de Cyclisme. Les trois premiers clubs seront invités à la soirée de gala de remise de prix organisée au siège fédéral.

La proposition suscitée recueille l'unanimité des voix.

Cathy MONCASSIN déclare que la Commission Nationale Jeunesse souhaite offrir le kit pédagogique EFC dont le coût actuel est de 99 euros, auxquels s'ajoutent les frais de port.

Un échange intervient entre les Élus du Bureau Exécutif au terme duquel la proposition consistant à offrir le kit pédagogique EFC aux clubs qui se labelliseraient est rejetée.

5. VTT

Éric JACOTÉ annonce que la Commission Nationale propose de permettre la participation des U15 Hommes et Femmes au Championnat de France VTT DHI et de les intégrer au programme de l'épreuve.

Les U15 qui pourront ainsi faire les entrainements selon des créneaux réservés comme lors des Coupes de France VTT DHI, ne courront qu'une seule manche sur

les deux : il s'agira de la manche de classement qui a lieu la veille de la manche finale pour les autres catégories.

Aucun titre de Champion ou de Championne de France ne sera décerné aux U15.

Le Président met aux voix la proposition suscitée.

La proposition est validée à l'unanimité du Bureau Exécutif.

Éric JACOTÉ informe du souhait de la Commission Nationale de VTT de modifier l'article 4.1.005 du Titre IV de la réglementation du VTT comme suit :

« Titre IV — VTT

4.1.005

Cross-Country en ligne (XCP) et sur circuit court (XCC)

Les épreuves de circuit court sont réservées aux coureurs âgés de 17 ans minimum (U19 en licence compétition). Ces U19 devront courir dans des courses spécifiques donnant lieu à des résultats.

Les épreuves de cross-country en ligne sont réservées aux coureurs âgés de 19 ans minimum (U23). Les résultats des catégories, U23 ou Élite ne doivent pas être présentés séparément ».

Le Président soumet au vote des Élus la proposition détaillée par Éric JACOTÉ.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Éric JACOTÉ évoque ensuite le Championnat de France VTT Trial lors duquel un seul titre de Champion de France est décerné, les autres titres étant des trophées. Eu égard à la réglementation de l'UCI et à la montée en puissance du matériel 20 pouces, la Commission Nationale souhaite modifier le règlement relatif aux titres comme suit :

« 6 — Les titres

- *Quatre titres de Champion de France de Trial donnant droit à maillot tricolore :*
 - *Champion de France de Trial Élite Homme 26" ;*
 - *Champion de France de Trial Élite Homme 20" ;*
 - *Championne de France de Trial Élite Femme 26" ;*
 - *Championne de France de Trial Élite Femme 20" .*

À condition qu'au moins 3 compétiteurs(trices) soient inscrits(es) dans chaque classe concernée pour les Hommes et Femmes ».

Le Président met aux voix la proposition explicitée ci-dessus.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

6. Gravel

Le Président annonce que la Commission Nationale de Gravel souhaite introduire dans la réglementation FFC du titre XVI « Cyclisme pour Tous » le chapitre 10 lié à la réglementation Gravel. La Commission s'est appuyée sur la réglementation UCI en

vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 (cf. annexe) en y incluant certaines spécificités liées à la FFC et au territoire français.

Il soumet au Bureau Exécutif cette proposition.

La proposition est validée à l'unanimité.

IX. FINANCES

Christophe XHONNEUX explique qu'un nouveau rapprochement budgétaire sera effectué au 30 septembre 2022, soit avant la clôture de l'exercice en cours. Au regard de ces échéances, il importe que les directions fédérales respectent les délais dans leurs commandes afin d'éviter des oublis en fin de gestion qui pourraient affecter leur prochain budget.

Les inventaires de la DERS et de la DTN auront lieu au plus tard mi-novembre.

Gilles DA COSTA relate la situation des dettes des Comités Régionaux, et déclare que le fonds de dettes du Comité Régional de la Guyane vis-à-vis de la Fédération demeure permanent. En conséquence, il convient d'être vigilant sur ce point.

S'agissant du budget 2023 qui sera présenté lors du Bureau Exécutif du 24 novembre 2022, il expose les grandes orientations budgétaires qui ont prévalu à sa construction et mentionne le contexte économique inflationniste dans lequel la réforme des licences et de l'activité sera engagée.

Pour 2023, il est proposé de construire le budget avec une hypothèse de 110 000 licenciés (hors professionnels) et d'installer une provision de 100 000 euros pour couvrir les risques de la première année et les éventuels glissements de licenciés.

Pour ce qui est des assurances, l'augmentation de 26 % des contrats qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2023 devra être couverte par les produits de tarification correspondants.

Il importe de respecter l'engagement de céder aux clubs la part fédérale de l'engagement des épreuves jeunes estimé à 300 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2023.

À noter que le dispositif d'intéressement des clubs dont les licences U7 à U17 progressent pourrait être reconduit.

En ce qui concerne le plan juridique, les bases d'une réforme statutaire conformes à la loi devront être posées au premier semestre 2023.

La DTN projette une augmentation globale de ses charges d'environ 470 000 euros, en raison des charges de fonctionnement (inflation, loyers, salaires) et du programme olympique, lequel est étroitement corrélé à l'entrée dans la période de qualification aux Jeux olympiques de Paris 2024. À noter que la contribution fédérale demeurera relativement équivalente à celle du budget 2022 post rectificatif eu égard à la capacité de la DTN à développer d'autres recettes auprès de divers participants (ANS, etc.).

L'événementiel qui est fortement tiré par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et les Championnats du monde 2027 et qui sera une source de revenus financiers nécessitera un renfort des ressources humaines. Pour rappel, la FFC souhaite s'associer à un acteur majeur du secteur événementiel au sein d'une société

à actions simplifiées sur un capital de départ raisonnable. L'ensemble des modalités de ce secteur seront précisées au plus tard lors du budget rectificatif.

Pour ce qui est du développement et des territoires, les actions portées par la DTN se poursuivent autour des fondamentaux suivants :

- le Savoir rouler à vélo ;
- le plan de professionnalisation ;
- la formation des intervenants et bénévoles ;
- la recherche d'innovation ;
- l'évolution de l'image de la FFC.

Les programmes associés sont en phase avec le projet « Tous en selle pour 2024 », et se déclinent en lien étroit avec les initiatives des territoires.

La mise en œuvre de la stratégie de communication adoptée en 2022 conduit la direction Communication et Marketing à faire évoluer ses relations avec les agences ainsi que son schéma d'organisation avec l'internalisation des ressources humaines, dispositif qui n'était pas possible lors du précédent mandat. L'objectif de ce vaste mouvement est de réduire les charges, tout en maîtrisant en interne les secteurs stratégiques de la communication et de la recherche de partenaires.

S'agissant de France Cyclisme, seuls trois numéros seront produits sur l'année calendaire 2023, puis à partir de 2024, un seul numéro serait publié lors de la tenue de l'Assemblée générale annuelle afin d'illustrer les activités associatives et la force du mouvement fédéral.

Le Président met aux voix la proposition visant à réduire le nombre de numéros de France Cyclisme jusqu'à une publication par an à compter de 2024.

La proposition est approuvée à l'unanimité des Élus du Bureau Exécutif.

Le Président soumet au vote la proposition visant à passer de quatre à trois numéros sur l'année budgétaire 2022/2023.

La proposition recueille l'unanimité des voix des membres du Bureau Exécutif.

Gilles DA COSTA poursuit avec le projet relatif à la refonte du site Internet qui a été lancé et dont la mise en ligne est prévue dans le courant du 1^{er} trimestre 2023. La question de l'intranet est indissociable de ce lancement, d'autant que les attentes du réseau fédéral en la matière sont particulièrement importantes.

« Tous en selle pour 2024 », projet initié en 2022 à l'unanimité du Conseil Fédéral, devra faire l'objet d'une diffusion dédiée au sein des clubs et des comités fédéraux, ainsi que d'un suivi de la mise en œuvre du programme d'actions et de son évaluation.

Le budget *ad hoc* pour l'année 2022 devrait être préservé pour accompagner l'avancement du projet.

En ce qui concerne l'immobilier, la vente de Montry a été réalisée durant l'été et est à ce jour payée. La Fédération dispose des garanties pour une occupation prolongée couvrant les délais de réalisation du projet de Trappes, qui doit également permettre d'accueillir les activités administratives durant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Quant à l'acquisition des locaux à Trappes, elle devra être finalisée avant le 31 décembre 2022. Il s'agit d'un projet très important qui nécessite d'être priorisé immédiatement dans les actions fédérales.

Il est essentiel que l'ensemble des ambitions suscitées respectent le cadrage général du budget et l'objectif du mandat de maintenir un niveau de fonds propres d'un million d'euros.

Pour rappel, le Bureau Exécutif a voté un budget en déficit de 200 000 euros en 2022 ; les fonds propres s'établissant à 1,2 million d'euros à la fin de l'année 2021.

À ce jour, les prévisions 2022, laissent à penser que le résultat de l'année sera équilibré et non déficitaire.

En conséquence, il est proposé de conserver pour 2023 le même guide que pour 2022, à savoir un déficit de 200 000 euros permettant de conserver la base de fonds propres associatifs comme signifié par l'engagement de mandat.

Toutefois, les alertes suivantes doivent être prises en compte :

- les conséquences de la crise actuelle avec ses effets sur l'inflation et sur l'énergie. Au-delà des impacts financiers pour le budget propre de la FFC, les effets sur l'écosystème fédéral peuvent être réels. Aussi les démarches de sobriété énergétique et écocitoyennes sont-elles à promouvoir. La cellule de veille mise en place au deuxième trimestre dernier pourra être réactivée ;
- l'évolution importante de la masse salariale sous l'effet de sollicitations de nombreuses embauches liées au développement des actions de la FFC ;
- la situation de trésorerie qui a tendance à se dégrader en raison des investissements à porter pour Trappes et du besoin de préfinancement d'opérations diverses ;
- le besoin fort de coordination sous l'effet de l'augmentation très importante du nombre de projets, de leur complexité et de la charge qui repose d'ores et déjà sur les équipes de salariés et de bénévoles.

Si le budget 2022 était fortement marqué par des événementiels mondiaux, celui de 2023 sera incontestablement marqué par une logique plus structurelle en termes d'organisation et de budget, logique qui correspond à l'aboutissement d'un projet politique porté depuis 2017 et dont la concrétisation témoigne de l'investissement de chacun — élus et salariés —, ainsi que du rétablissement des ressources financières à la faveur de la vigilance de toutes et tous.

Le Président partage ces considérations et espère que la diversification des activités de la Fédération lui apportera une pérennité financière.

X. POINT PARIS 2024

Ce point est reporté au prochain Bureau Exécutif.

XI. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2023 les épreuves suivantes :

BMX Racing

Indoor

- Caen, les 25 et 26 février 2023.
- Saint-Étienne, les 9 et 10 décembre 2023.

Challenge France Sud-Ouest

- Anglet, le 1^{er} et le 2 avril 2023.

Les épreuves suscitées sont approuvées à l'unanimité par les Élus du Bureau exécutif.

Par ailleurs, les deux candidatures pour les Championnats d'Europe sur Route 2025 du Grand Prix de Plouay et des Boucles Drome Ardèche sont enregistrées. Le Bureau Exécutif sélectionnera la candidature retenue pour être présentée à l'UEC après signature d'un accord cadre entre la FFC et le Comité Local d'Organisation, préalable à la signature du contrat avec l'UEC.

Quant aux Championnats de France sur Piste Élite et Avenir 2023, ils sont attribués au Comité Régional des Hauts de France pour se dérouler à Roubaix (sous réserve de la réception du contrat d'organisation signé).

XII. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 50.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 24 novembre 2022.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY